

ne peut pas être ici pour le vote. On est peut-être malade ou bloqué par une tempête de neige dans sa circonscription, à 4 000 milles d'ici. Il y a une foule de raisons pour qu'un député ne puisse se présenter à la Chambre des communes à temps.

Avec un système de pairage, un député d'en face peut convenir de parler à sa place. Ce député ou cette députée pourrait dire, par exemple: «Le député de Peace River n'est pas ici, mais j'ai convenu de paier avec lui.»

Je pourrais alors, madame la Présidente, faire valoir mon point de vue sur le projet de loi même si je suis absent. Il ou elle se lèverait pour dire que j'aurais voté selon la ligne de mon parti, mais puisque je suis paieré avec un député qui, lui, aurait voté en faveur du projet de loi et que, moi, je n'aurais pas voté, nos voix s'annuleraient. Si nous avions tous les deux été présents, la situation n'aurait pas été différente.

Cet aspect est important car, à mon avis, il confère de la crédibilité aux députés. Il reconnaît que notre travail ici a un caractère partial, qu'il est souvent dicté par l'esprit de parti, mais que lorsqu'il s'agit de faire ce pour quoi nous sommes vraiment payés, c'est-à-dire voter, je reste important même si je suis absent.

Dans les modifications proposées, nous nous sommes entendus sur un nouveau système de pairage. Je ne sais dans quelle mesure les députés s'en prévaudront. Je ne sais pas du tout s'ils s'en prévaudront régulièrement ou très sporadiquement. Je ne crois pas que ce soit important. Ce qui importe, à mon avis, c'est que nous reconnaissons à nouveau que le vote de chaque député compte. Chaque député a le droit d'exprimer son point de vue. Même si des raisons de santé, le mauvais temps ou tout autre événement qui peut survenir dans notre vaste pays l'en empêchent, son point de vue sera néanmoins exprimé.

À mon avis, nous établissons une relation. Nous reconnaissons le principe de l'égalité. Nous montrons que, de part et d'autre de la Chambre, nous attachons de l'importance à notre participation mutuelle, à l'exercice mutuel de notre droit de vote et à notre rôle au sein de cette institution.

Un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 8 mars 1991 traite de la question dont je parle ce matin, celle de la crédibilité de l'institution et des députés.

L'article était coiffé du titre suivant: «Les réformes pourraient accroître la crédibilité.» Je voudrais simplement vous parler de trois paragraphes de cet article:

Initiatives ministérielles

En bref, nos élus jettent le discrédit sur le Parlement. Aussi, il est surprenant que les députés de l'opposition dénoncent le projet de modification du Règlement de la Chambre récemment présenté par le leader parlementaire du gouvernement, M. Harvie Andre. Ces modifications devraient redonner une certaine crédibilité à la Chambre et à ses occupants, plus que ne peut le faire n'importe quel comité itinérant formé de soi-disant grands Canadiens.

En d'autres termes, l'auteur de l'article dit que les règles qui régissent nos activités sont importantes. Elles ont une incidence sur la façon dont les Canadiens nous perçoivent. Nous, parlementaires, avons discrédité le Parlement. La parution d'articles de ce genre est regrettable, mais nous devons reconnaître qu'ils traduisent fidèlement l'impression et l'opinion de beaucoup de nos électeurs.

Nous devons donc aborder les motions comme ces modifications du Règlement avec sincérité et honnêteté. Il nous faut travailler ensemble pour faire en sorte que cette réforme modifie les travaux de la Chambre, l'institution elle-même et notre comportement, d'une façon qui nous permettra de rétablir notre crédibilité.

Bien sûr, au début du débat, nous avons entendu des déclarations très négatives à l'égard de la modification du Règlement. Nous avons entendu des qualificatifs très forts, mais à la fin, après je pense six jours de débat, nous avons constaté un changement de ton. Hier soir, au moment du vote, et même avant le vote, deux choses révélatrices se sont produites.

Tôt hier après-midi, la Chambre a approuvé à l'unanimité un ordre de la Chambre qui permettait au Parlement de s'ajourner aujourd'hui à 14 heures.

• (1040)

Nous sommes tous tombés d'accord sur cet ordre, sans exception. Il a été adopté à la Chambre et nous avons donc aujourd'hui un débat sur la motion d'ajournement, mais nous savons que la motion sera adoptée à 14 heures au moment du vote.

Je pense que cela montre un peu ce que nous avons cherché à réaliser ensemble, à titre de parlementaires.

L'autre chose qui s'est produite a été la grande controverse au sujet des votes. Pourtant, les votes d'hier soir ont révélé qu'une partie de la proposition, surtout en ce qui a trait aux initiatives parlementaires, a été adoptée à l'unanimité. Cet événement n'a pas fait les manchettes, ce matin. Il n'y a pas eu d'article à ce sujet. Mais à l'issue d'un débat fascinant et d'une controverse assez soutenue, nous avons adopté une partie de la proposition à l'unanimité. Nous avons même fait mieux. Nous sommes parve-